

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de Verco R2
Samedi 22 février 2025 à 17 heures
Salle polyvalente – Ecole de Vercorin

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents, constate que l'assemblée est valablement constituée et ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de l'AG statutaire du 17 février 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport du Président

Le président se félicite des bons rapports existants entre les différentes sociétés, associations, ou autorités politiques et se réjouit que notre association soit reconnue comme association partenaire qui amène un dialogue constructif pour le développement touristique de la destination Vercorin.

Le comité VercoR2, qui s'est réuni quatre fois depuis la dernière assemblée générale, a déployé des efforts notables en 2024 pour soutenir des projets culturels, sportifs et de loisirs. A titre d'exemple, les R2 ont suivi les aménagements au Creux du Lavioz en étroite collaboration avec la SDV en présentant un projet d'implantation à la VTSA et à la Commune.

Pour plus de détails le président invite les membres à se référer à son rapport qui sera posté sous le site www.vercor2.ch

3. Comptes 2024

3.1. Présentation des comptes 2024

En l'absence de la trésorière, excusée, le président présente les comptes avec un actif de CHF 12'760.29 au 31 décembre 2024. Il est précisé que les recettes proviennent uniquement des cotisations des membres et que celles-ci s'élèvent pour le dernier exercice à CHF 5'800.00. Le total des dépenses s'élève à CHF 6'512.22 avec une perte pour l'exercice de CHF 685.22.

3.2. Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes, Yves Meylan et Olivier Cornaz, ont procédé au contrôle des comptes pour l'exercice comptable écoulé et confirment l'exactitude et la concordance des comptes. Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes 2024.

3.3. Discussion sur les comptes 2024

Une question est posée au sujet de l'augmentation des frais informatiques au cours de l'année écoulée. La réponse donnée est que tout site doit se conformer à la législation sur la protection des données et que l'installation de cookies a engendré des frais supplémentaires. De plus, le comité a décidé

d'utiliser un ordinateur virtuel (cloud) pour centraliser les documents de travail et doit ainsi payer des frais de licence.

Aucune autre question n'étant posée, le président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. Approbation des comptes et décharge au comité et aux vérificateurs des comptes.

Sur la base du rapport des vérificateurs des comptes, l'assemblée à la majorité des membres présents, **approuve les comptes 2024 et donne décharge aux membres du comité et ainsi qu'aux vérificateurs des comptes.**

5. Présentation du Budget 2025

Le budget prévoit des cotisations à hauteur de CHF 6'100.00 avec un total de dépenses de CHF 6'590.00. L'assemblée n'a pas de commentaires particuliers.

6. Comité : Réélections/démission/élection

6.1. Réélections

Martine Favarger, Olivier Gétaz et Claire Joudié, arrivent au terme de leur mandat de 3 ans. Ils sont d'accord de le renouveler et le comité propose à l'assemblée de les réélire.

L'assemblée **réélit par acclamation** Martine Favarger, Olivier Gétaz et Claire Joudié pour un nouveau mandat de trois ans.

6.2. Démission

Jacques Perret a décidé de se retirer du comité et présente sa démission.

Le président le remercie pour son engagement au sein du comité depuis les débuts de l'association en 2018 et le remercie aussi d'avoir représenté les VercoR2 au sein du conseil d'administration de la société Vercorin Tourisme SA (VTSA). Jacques Perret ne se représentera pas lors de la prochaine assemblée générale de VTSA qui aura lieu en mai 2025. Pour le remplacer au comité de VTSA, les VercoR2 vont proposer la candidature de Stéphane Favre.

6.3. Election

Pour remplacer Jacques Perret, démissionnaire, le comité présente à l'assemblée la candidature de Pascal Pacozzi qui **est élu par acclamation** pour un mandat de 3 ans.

7. Présentation du plan directeur des investissements réalisés et à venir dans le domaine touristique par la Présidente de Commune de Chalais, Mme Sylvie Masserey Anselin et M. Arthur Clivaz, Directeur Destination Vercorin.

Mme Sylvie Masserey Anselin revient sur les choix politiques de la commune en 2012 quand la commune a décidé de soutenir financièrement la Société de la Télécabine SA dans l'installation d'une nouvelle télécabine, inaugurée le 12.12.2012, ainsi que dans l'installation d'un enneigement mécanique du Crêt du midi à Vercorin. Les navettes gratuites ont été mises en place durant la saison d'hiver et sont financées conjointement par la société Téléphérique Chalais-Vercorin et la commune de Chalais. Ces choix ont permis de développer l'attrait de la destination.

M. Clivaz poursuit en donnant des informations sur la situation du téléphérique. Suite au rejet par le Tribunal Fédéral des recours déposés par les opposants au projet de modification partielle du plan d'affectation des zones, la société Téléphérique Chalais- Vercorin SA a pu relancer la procédure d'approbation des plans du nouveau téléphérique auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Les calculs faits en 2017 doivent maintenant être adaptés à 2025. L'autorisation de construire devrait être délivrée dans le courant 2025, et les éventuelles oppositions levées dans un délai de deux ans (soit en 2027).

Les deux intervenants énumèrent ensuite les investissements futurs envisagés, à savoir :

- Le chauffage à distance
- Subsidés pour les transformations énergétiques
- Route de déviation vers Anniviers
- Réaménagement du restaurant du Crêt du midi
- Nouveau plan directeur des pistes de ski du Creux du Lavioz et de l'arrivée à télécabine (d'ici à deux ans)
- Liaison vers Grimentz (un rapport d'impact sera déposé en mars).

Les intervenants, qui doivent se rendre à une autre séance, se tiendront à la disposition des membres pour poursuivre la discussion à l'issue de la séance publique qui va suivre.

8. Questions et clôture partie officielle de l'AG

Le président ouvre maintenant la discussion sur les points 1 à 6 de l'ordre du jour : un membre revient sur la question du système des cotisations. Le président lui rappelle que le système de cotisation individuelle a été maintenu lors de la révision partielle des statuts, approuvée lors de l'assemblée générale du 17 février 2024 (voir point 5 de l'ordre du jour). Quant à l'avenir de la boulangerie, il semble qu'aucun repreneur du bail n'ait été trouvé.

Le président invite l'assemblée à participer à la **séance publique « Destination Vercorin »** et à continuer la discussion lors de l'apéritif qui clôturera la soirée en présence de nos invités.

La séance est levée à 17.45 heures.

La Secrétaire, Martine Favarger